

Commune de Vitrac sur Montane

Réunion ordinaire du conseil municipal du 24 mai 2018

Présents : M. AUBESSARD, Mme ANTOINE, Mme DOUHET, Mme DUMAS, M. FAURIE, Mme LAGRANGE, M. MALAURIE, M. MIGINIAC

Excusée : Mme BRETON donne procuration à M. MALAURIE

Absents : M. STOPYRA, Mme STOPYRA

Début de séance 20 heures 30

Secrétaire de séance : Monsieur Serge FAURIE, élu à l'unanimité par les membres du conseil municipal

M. le maire ayant reçu un courrier recommandé avec accusé de réception de M. Paris, président de l'association les Môm'édières, il l'a invité à présenter sa requête au conseil municipal.

L'association les Môm'édières a fermé ses portes au 31/12/2017. Afin d'éviter une procédure de liquidation judiciaire, elle demande une participation exceptionnelle de la commune.

Lecture faite du courrier, M. le maire et la majorité des membres du conseil municipal s'offusquent de la tournure dudit courrier. Ils rappellent que le positionnement de la collectivité a toujours été clair quant à la non reconduction de son partenariat et ce dès mars 2017.

M. Aubessard estime, quant à lui, que l'association a tenu une mission de service publique qui aurait dû incomber à une structure intercommunale et que la commune se doit de soutenir financièrement l'association.

M. Paris soutient que la défection de la commune a été tardive. Il explique que suite au licenciement économique du directeur de la structure, la participation obligatoire de l'employeur au contrat de sécurisation professionnelle auprès de Pôle Emploi s'élève à plus de 6 000 €. Somme que l'association est dans l'impossibilité de régler.

Il quitte la réunion afin de laisser les élus délibérer.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion :

Adopté à l'unanimité

Demande de participation exceptionnelle des Môm'édières

Suite aux échanges avec M. Paris, la majorité des membres du conseil souligne le problème de communication entre l'association et les collectivités.

M. le maire pense que c'est un courrier menaçant, à la limite du chantage alors que la commune a toujours joué le jeu, contrairement à certaines.

Mmes Douhet et Dumas ne cautionnent pas cette façon de procéder même si elles ne sont pas contre le principe d'apporter un soutien à l'association.

M. Aubessard estime que l'association était bancaire depuis le début mais qu'elle a le mérite d'avoir tenu un rôle de service public, là où les communes du territoire d'action des Môm'édières ont failli.

Le conseil, à 7 voix pour et 2 contre, accorde une subvention exceptionnelle de 1 793.65 €.

Affectation du résultat budget assainissement

Le budget assainissement étant clos, la règlementation prévoit que l'ordonnateur reprenne au budget principal de la commune le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution du budget clos à savoir

- article 001 : + 7 043,52 €

- article 002 : + 4 722,07 €

soit un résultat cumulé de 11 765,59 €

Une décision modificative doit être prise en ce sens

Adopté à l'unanimité

Décision Modificative affectation du résultat

INTITULES DES COMPTES	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Résultat reporté			002	4 722,07
Autres transferts de charges	678	4 722,07		
TOTAUX EGAUX FCT		4 722,07		4 722,07
Résultat reporté			001	7 043,52
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	7 043,52		
TOTAUX EGAUX INVT		7 043,52		7 043,52

Adopté à l'unanimité

Vente terrains communaux à Lavergne

Après réflexions, M. et Mme De Séna souhaitent acquérir les parcelles communales suivantes à Lavergne :

A 386 - 387 - 389 - 725 - 726 - 727 - 728 - 729 - 730 et 731 (35 340 m²)
au prix de 1 200 € l'hectare, soit 4 240,80 €

- Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des demandeurs
- il convient d'annuler les délibérations précédemment prises (il n'y a plus de droit de passage).

Adopté à l'unanimité

Epareuse 2018

M. le maire présente les offres pour le passage de l'épareuse

Le conseil à l'unanimité retient l'offre de M. Nard au prix de 186 € HT du km.

Achat sono

M. le maire présente les offres pour l'achat d'une sono pour la salle des fêtes, l'ancienne ayant été volée

Le conseil à l'unanimité retient l'offre de Corrèze audio diffusion au prix de 3 366.35 € HT.

Amortissements de la subvention à la fdee 19

La fédération départementale d'électrification et de l'énergie a procédé à des travaux de rénovation des luminaires de l'éclairage public.

M. le maire rappelle au conseil municipal que la commune a versé une subvention à la fdee 19 à hauteur de 1 388.12 € pour ces travaux.

Il convient de se prononcer sur la durée des amortissements.

Il est proposé de l'amortir sur 5 ans.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Tour du Limousin : il passera à Vitrac le 17 août prochain.
Les associations communales ont été sollicitées pour recruter des signaleurs dans leurs rangs mais aussi pour mettre en place des animations.
Le passage de la caravane publicitaire est programmé vers 12h15 et celui des coureurs aux alentours de 13 h 30.
A ce jour, pas de retour

- M. le maire informe l'assemblée que la subvention DETR pour les travaux de la mairie a été accordée pour un montant de 88 331 .53 €.
- Le Crédit agricole a également attribué une subvention pour l'acquisition du TVI de l'école. Une remise de chèque officielle se fera prochainement
- Celles du département ne sont pas encore passées en commission d'attribution.
- Le concert « accordéon nous » organisé dans le cadre de territoire en concert s'est déroulé vendredi dernier et a été un beau succès.

La séance est levée à 22 h 30